



---

# **BUDGET PRIMITIF 2019**

---

# **RAPPORT DE PRESENTATION**

## Table des matières

---

Préambule .....	2
Orientations financières 2019 .....	3
Les dépenses de fonctionnement.....	4
Les recettes de fonctionnement.....	10
Les dépenses d'investissement .....	13
Les recettes d'investissement.....	14
Les réserves .....	16
Synthèse du budget .....	16
La capacité d'autofinancement .....	16

## Préambule

---

Le budget primitif correspond à la prévision telle qu'elle est envisagée en connaissance des éléments actuels. A ce titre, certains postes de dépenses et de recettes sont des évaluations réalistes et prudentes.

Le budget sera actualisé si nécessaire et le Conseil Municipal en sera informé dès lors qu'une modification substantielle entraînera un écart significatif avec la prévision initiale (vote d'une décision modificative).

- **Orientations générales**

Les orientations nationales ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil Municipal du 7 février 2019.

Elles se caractérisent, pour 2019, par :

- une stabilité annoncée des dotations de l'Etat avec des ajustements au profit des dotations de péréquation,
- une prudence budgétaire à anticiper du fait d'une croissance qui reste fragile et la perspective d'une Loi de réforme de la fiscalité annoncée mi-2019.

Sur ces bases, des arbitrages budgétaires ont été nécessaires à la fois pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, mais aussi pour garder une capacité d'autofinancement et une capacité à investir dans les années à venir.

- **Orientations propres de la Ville de Redon**

La Ville poursuit par ailleurs les objectifs suivants dans son budget primitif :

- maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement tout en entretenant et valorisant le patrimoine communal,
- poursuite des investissements et des projets malgré un resserrement des financements publics,
- maîtrise de l'endettement afin d'adapter la capacité de remboursement à l'autofinancement.

## Les dépenses de fonctionnement

---

- **Chapitre 011 : Dépenses à caractère général** **2 645 254 €**

Lors de la préparation du budget, pour les dépenses à caractère général, il a été demandé aux services d'intégrer une stabilité des dépenses dans les propositions budgétaires 2019 par rapport aux réalisations de 2018.

Cette exigence a été respectée en réinterrogeant les organisations, les besoins et les nouveaux projets.

Par rapport au budget 2018, les charges à caractère général sont en baisse de 3,15 %. La Ville a inscrit, en 2019, 289 396 € de crédits complémentaires pour des actions nouvelles suivantes :

- **Patrimoine bâti et historique**

Actions	Montant
Abbatiale : démoussage et travaux d'entretien des toitures	13 000
Hôtel de Ville : réparation des chéneaux	7 000
Hôtel de Ville : peinture, toile de verre, plafond rez-de-chaussée et 1 <sup>er</sup> étage	6 000
Patrimoine : traitement contre la mэрule sur plusieurs bâtiments communaux	6 000
Chapelle de la Salette : amélioration des locaux (sanitaires, ventilation, carrelage et revêtement de sol, peinture)	4 500
Salle Saint-Conwoion : aménagement d'un local cuisine pour des repas (capacité : 82 personnes)	1 800
Maison des associations et halles : nettoyage des VMC	1 100
Espace Jean Jaurès : dépose et repose de radiateurs	1 000
Maison Eclusière : installation d'une rampe d'éclairage pour la "galerie"	500

- **Espaces verts, espaces publics et aménagements extérieurs**

Actions	Montant
Croix des Marins : sécurisation des arbres et campagne de plantation	14 200
Cimetière de Galerne : reprise de concessions	11 500
Plan de lutte contre le frelon asiatique	7 000
Provision pour honoraires (conseil juridique)	6 000
Contrat de maintenance pour le système de vidéo-protection	5 500
Bois de Bahurel : achat de plaquettes bois (sol amortissant) pour les jeux	3 000
Enlèvement et traitement de produits chimiques, de produits d'entretien et phytosanitaires	3 000
Achat de matériaux pour l'habillage de la fontaine place de la Duchesse Anne	2 500
Parc animalier : matériaux pour la remise en état des abris des animaux	2 500
Redevance d'occupation du domaine public pour canalisations	1 530
Parc animalier : piquets pour renfort des clôtures existantes	500

○ **Enfance, jeunesse et écoles**

Actions	Montant
Coupon "Culture - Sport" : passage du coupon de 40 € à 65 €	10 000
Analyse de la qualité de l'air dans les écoles élémentaires	9 000
Ecole Henri Matisse : matériaux pour réalisation d'un WC handicapé dans le bâtiment principal	9 000
Jeux dans les écoles : réparation de sols souples sous les jeux	6 000
Ecole Marie Curie : mise en place d'une classe « Musique »	5 000
Ecole Marie Curie : achat de dalles de faux-plafond et de luminaires (La Rotonde)	5 000
Maison de l'enfance : réparation de l'étanchéité de la verrière	5 000
Ecole Charlie Chaplin : peinture de 2 classes	3 000
Ecole Henri Matisse : peinture de 2 classes	3 000
Restaurant scolaire : isolation intérieure	2 000
Espaces jeunes : déplacements et visites	1 741
Ecole Jacques Prévert : peinture de l'espace jeu	1 000
Ecole Henri Matisse : peinture pour le préau	800
Direction des services éducatifs et de la citoyenneté : adhésion association (travail en réseau)	45

○ **Sports et équipements sportifs**

Actions	Montant
Rénovation du terrain d'honneur de rugby	14 000
Stade du Pâtis : réparation des bétons de la tribune	9 300
Equipements sportifs : nettoyage de la VMC (Salle Joseph Ricordel, Stade du Pâtis, Salle Lucien Poulard, Gymnase Henri Matisse et Stade Municipal)	5 300
TCR : peinture et toile de verre pour hall et vestiaires	4 500
Stade municipal : travaux de peinture et de revêtement de sol dans le logement du gardien	4 000
Salle Joseph Ricordel : achat d'arbres pour plantation	3 000
Stade municipal : entretien du plancher chauffant (purge et désembouage)	2 300
Salles de tennis : dépoussiérage complet des 2 salles	2 300
Salles de tennis : peinture et toile de verre pour le hall	2 000
Location matériel pour entretien plaine de jeux, terrain foot et rugby	1 600
Contrôle des équipements sportifs	1 100
Stade municipal : mise en place de gouttières et d'éclairage extérieur à la buvette	1 000

○ **« Confluence 2030 », vitalisation du centre-ville et commerce**

Actions	Montant
Confluence 2030 : actions 2019 de coordination, d'animation et de concertation	30 000
Greniers à sel : fonctionnement et premiers projets 2019	22 500
Vitalisation du centre-ville : accompagnement méthodologique, dépenses de fonctionnement et de communication. Projet E-city (« E-commerce » de proximité)	14 500
Halles : matériaux pour la reprise des bas de murs	2 000

○ **Services publics et optimisation des conditions de travail**

Actions	Montant
Chantier d'insertion : accompagnement par une psychologue	3 900
Amélioration du support informatique pour le suivi du planning des agents des écoles	1 740
Abonnement à une lettre périodique pour de la veille juridique « Service Population »	1 140

○ **Culture et évènements**

Actions	Montant
Organisation de la cérémonie du concours du meilleur apprenti d'Ille-et-Vilaine	2 500
Tour de Bretagne des véhicules anciens	2 000

● **Chapitre 012 : Dépenses de personnel** **6 600 000 €**

Les charges de personnel sont en hausse de 3,24 % par rapport au compte administratif 2018 soit + 207 K€, en baisse de 15 K€ par rapport au budget primitif 2018 et en hausse de 24 K€ par rapport au budget 2018 (BP + DM).

L'année 2018 a été une année de faible réalisation due à plusieurs recrutements différés. Les recrutements nécessaires ont eu lieu fin 2018 ou début 2019. En conséquence, il peut être envisagé, à ce stade de la prévision budgétaire, des dépenses de personnel 2019 stables par rapport aux dépenses réalisées en 2017.

○ **Evolution du SMIC**

Montant du SMIC	au 01/01/2016	au 01/01/2017	au 01/01/2018	au 01/01/2019	Evolution
Horaire brut	9,67 €	9,76 €	9,88 €	10,03 €	+ 1,5 %
Mensuel brut	1 466,62 €	1 480,27 €	1 498,47 €	1 521,22 €	

○ **Décalage des créations d'échelons supplémentaires**

Les créations initialement prévues au 1<sup>er</sup> janvier 2020 prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (administrateur, attaché principal, ingénieur en chef, ingénieur principal, psychologue hors classe et l'ensemble des grades relevant de l'échelle C1 de rémunération).

Compte tenu de la nécessité de conserver un autofinancement suffisant garant d'une capacité à investir, la collectivité doit poursuivre sa politique de maîtrise de la masse salariale tout en faisant coïncider une offre de services publics cohérente et efficace avec les moyens mis en œuvre. Cela passe par une recherche d'efficacité pour, à la fois permettre la meilleure allocation possible de ressources municipales et être en adéquation avec une qualité de service à rendre à la population redonnaise.

De plus, en 2019, comme pour les années à venir, la collectivité poursuivra sa politique de non-remplacement systématique des départs à la retraite ainsi que sa politique sociale de recrutement en faveur des contrats d'apprentissage et contrats aidés malgré le resserrement du dispositif. Les réflexions se poursuivent sur les dispositifs de mutualisation.

La réorganisation du temps de travail applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020, préparée sur l'année 2019, devra tenir compte de ces objectifs.

L'augmentation mécanique des salaires dite de Glissement Vieillesse Technicité (GVT) due aux avancements d'échelon, de grade et de promotion interne devrait être similaire aux années passées.

- **Chapitre 65 : Dépenses de gestion courante** **1 853 300 €**
  - **Indemnités du Maire et des Adjointes** **166 500 €**

Ce poste est en légère hausse par rapport à la réalisation 2018 car il intègre un budget de 2 000 € de formations pour les élus, budget non réalisé en 2018.

- **Redevances et concessions** **11 186 €**

Le montant des redevances est en baisse par rapport à la réalisation 2018 car le logiciel antivirus acquis en 2018 est valable 2 années. Ce poste intègre l'évolution du coût des contrats de maintenance et les nouvelles modalités de facturation des éditeurs (contrat de location au lieu de vente de logiciel).

Au sein du parc informatique, les licences d'utilisation des logiciels ont été optimisées et sont régulièrement renouvelées pour garantir la sécurité.

- **Subventions aux associations** **624 423 €**

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été indiqué qu'il convenait de s'interroger sur le montant des crédits alloués aux associations, en particulier pour celles qui présentent un niveau de trésorerie et de placements importants ou en évolution significative.

Les subventions ont été maintenues pour les associations en ayant fait la demande dans la mesure où le dossier est parvenu complet, à l'échéance demandée et lorsque le niveau de trésorerie ne dépassait pas un besoin standard pour le fonctionnement ou que ce niveau avait une explication argumentée.

L'enveloppe OMCL a été définie à 94 407 € et la Ville a inscrit au budget primitif un soutien direct sur les projets culturels suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| - Amarinage : soutien à la restauration de la Yole "Fée des marais" | 1 000 € |
| - Drolatic Industry   | 600 €   |
| - Les Musicales de Redon  | 1 400 € |
| - Festival de Jazz  | 2 500 € |

L'enveloppe de l'OMS a été arrêtée à 90 855 €. La Ville a renforcé sa participation à hauteur de 8 000 € pour le développement des modules de sports dans les écoles.

La Ville a par ailleurs inscrit un soutien spécifique sur des projets prévus en 2019 :

- OMS : projet sportif municipal	3000 €
- ACR : entretien du terrain de football	2 500 €
- ROC "60ème anniversaire"	3 000 €

Les actions en lien avec le projet éducatif local donneront lieu à une inscription des crédits dès que ces actions seront planifiées, validées et chiffrées. En l'état, elles ne sont pas inscrites au budget primitif.

○ **Autres participations et charges diverses** **1 040 424 €**

- Le SDIS a notifié la participation 2019 de la Ville à hauteur de 586 924 € (+ 13 K€ par rapport à 2018),
- le CCAS sollicite une subvention de 450 K€ soit une hausse de 50 K€ par rapport à 2018,
- la subvention à la caisse des écoles est reconduite à 2 500 €,
- la participation aux communes extérieures est fixée à 1 000 €.

○ **Créances éteintes et admises en non-valeur** **6 000 €**

L'admission en non-valeur est réalisée sur la base d'une liste de titres présentée par le trésorier, titres pour lesquels il estime ne plus avoir de possibilités d'actions de recouvrement.

La créance éteinte, elle, s'impose à la collectivité en vertu d'une décision de justice. Elle est communiquée également par le trésorier.

La Ville de Redon a enregistré 5 661 € de créances irrécouvrables et de non-valeurs sur 2018. Une prévision de 6 000 € est inscrite pour faire face à la hausse constatée des procédures de rétablissement personnel et ce, malgré les efforts sur les recouvrements qui se poursuivent (relance, entretiens, collaboration étroite avec les services de la DGFIP, ...).

La Ville a par ailleurs poursuivi le déploiement des nouveaux moyens de paiement pour faciliter l'encaissement de ses produits (TIPI) et le « Portail Famille » est maintenant opérationnel.

● **Chapitre 66 : Dépenses à caractère financier** **436 876 €**

Les charges financières sont déterminées en prenant en compte les simulations de charges d'intérêts sur l'année. La dette étant entièrement à taux fixe, le montant est définitif. L'impact des intérêts courus non échus est évalué et retranché du montant des intérêts comptabilisés.

Référence	Prêteur	Intérêts exercice N	ICNE exercice N	ICNE exercice N-1
Ville - 281	SFIL CAFFIL	65 445,03	10 407,18	10 966,80
Ville - 266	SFIL CAFFIL	9 690,54	6 937,43	7 274,54
Ville - Centre secours - 271	SFIL CAFFIL	19 076,86	16 958,51	19 023,87
Ville - Centre de secours - 276	SFIL CAFFIL	89 906,80	42 612,27	45 076,56
Ville - réam. 278-280- 509207	SFIL CAFFIL	263 433,83	61 750,56	68 002,14
		<b>+ 447 553,06</b>	<b>+ 138 665,95</b>	<b>- 150 343,91</b>



Ce montant est en baisse par rapport au résultat 2018 de 35 K€ en lien avec la diminution de la dette.

• **Chapitre 67 : Dépenses exceptionnelles** **68 293 €**

Ce chapitre enregistre :

- une provision pour l'annulation de titres de recettes émis antérieurement	: 30 000 €
- les subventions dans le cadre de l'OPAH-RU et de la campagne de ravalement	: 26 910 €
- les sorties scolaires des élèves publics et privés Redonnais	: 4 100 €
- une subvention à l'Elan Sportif Redonnais pour un emploi d'éducateur sportif	: 3 418 €
- une subvention au FCAV pour un emploi d'éducateur d'école de football	: 2 052 €
- le financement du dispositif de l'argent de poche	: 1 200 €
- les charges exceptionnelles diverses	: 613 €

• **Chapitre 68 : Les provisions**

L'encours de dette de la Ville est sécurisé à 100 %. La provision pour risques sur les emprunts structurés a été reprise à hauteur de 80 000 € en 2016.

Compte tenu de certaines créances anciennes, il a été constitué en 2016 une première provision pour les risques d'impayés à hauteur de 23 400 € puis un complément de 5 990 € en 2018. Cette provision est réexaminée annuellement et réévaluée si besoin par la commission « Finances-Commerce ». Sauf élément nouveau exceptionnel, le dimensionnement de la provision à son niveau actuel est conforme aux principes de prudence et de sincérité.

• **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section** **664 191 €**

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs détenus par la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire. Sur les années 2020 et suivantes, viendront s'ajouter les acquisitions des exercices 2019 et suivants au prévisionnel.

Les écritures de cession ne sont pas évaluées en prévision dans la mesure où elles donnent lieu à une décision modificative « technique » c'est-à-dire que la prévision est automatiquement ajustée à la réalisation. Elles sont par ailleurs sans impact budgétaire sur le fonctionnement puisque neutralisées avec le compte de cession 775.

• **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** **1 090 086 €**

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>13 358 000 €</b>
---	---------------------

## Les recettes de fonctionnement

---

- **Chapitre 013 : Atténuation de charges** **90 000 €**

Ce chapitre enregistre les recettes provenant du remboursement sur rémunérations des agents au titre du supplément familial, des arrêts pour maladie, des décharges syndicales ou des absences liées à la maternité.

Il reste difficile de prévoir ces montants liés aux aléas de la vie des agents de la collectivité. Il est prévu une hausse sur ce poste au regard de la moyenne des réalisés entre 2014 et 2018.

- **Chapitre 70 : Produits des services et du domaine** **546 700 €**

Comme indiqué dans le rapport des orientations budgétaires, l'évolution des tarifs municipaux se base sur l'indice de prix des dépenses communales, hors charges financières, comme les années précédentes, à l'exception de l'année 2017 où cet indice n'a pas été rendu public.

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur une longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Hors charges financières, l'indice s'élève à 112,3 (Base 100 en 2010) en hausse de 1,43 % sur les quatre derniers trimestres.

Les recettes de ce chapitre sont prévues en hausse par rapport au réalisé 2018 (537 105 €).

La Ville facturera, comme les années précédentes, les interventions des services techniques et de l'informatique à l'EHPAD « Les Charmilles », les remboursements des personnels aux budgets annexes (eau, assainissements collectif et non-collectif, photovoltaïque), le remboursement des coûts de l'architecture informatique mutualisée et du logiciel de ressources humaines.

Les recettes de l'« Escape Game » sont prévues à la hausse compte tenu des ouvertures plus importantes de l'activité sur l'année 2019.

- **Chapitre 73 : Recettes de fiscalité** **9 490 968 €**

Le produit de la fiscalité directe locale est anticipé à 5 484 078 €. Par prudence, les données annoncées par la DGFIP ont été inscrites à la baisse (- 14 893 €) pour ce qui concerne le foncier non bâti en raison de la variation très importante annoncée qui se doit d'être confirmée.

Les autres principaux produits prévus sont les suivants :

- Attribution de compensation (Transfert de la compétence « Transport »)	3 300 980 €
- Droits de mutation	311 000 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité	141 000 €
- Fonds national de garantie individuelle des ressources	3 549 €

Le FPIC n'a pas été notifié mais une stabilité de la recette est attendue pour 2018 à hauteur de 111 000 € (gel de l'enveloppe au niveau national). Les autres produits (droits de place, ...) évoluent selon les tarifs municipaux 2019.

• **Chapitre 74 : Les subventions reçues et les dotations** **2 569 197 €**

Ces produits attendus seraient en diminution par rapport au perçu 2018 (2 557 237 €). Au moment du vote du budget, ces produits ne sont pas encore notifiés et relèvent donc d'estimations extrapolées selon les évolutions nationales.

Comme cela était annoncé et commenté dans le rapport des orientations budgétaires 2019, la dotation forfaitaire diminuerait (écrêtement au profit des dotations de péréquation).

De plus, la Ville de Redon, dans sa nouvelle strate, n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine. Le montant qui lui est alloué l'est au titre d'une garantie de sortie. En effet, la Loi de Finances prévoit un dispositif de garantie dégressive sur trois ans pour les communes perdant l'éligibilité à la DSU en 2017 : ces communes percevront une garantie de sortie égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019 du montant perçu en 2016.

Le montant perçu par la Ville de Redon était de 143 956 € en 2017 (90 % du montant 2016) et de 119 963 € en 2018 (75 % du montant 2016). En 2019, elle percevra 79 976 € (50 % du montant de 2016) et elle ne percevrait plus rien au titre de la DSU en 2020.

Les allocations compensatrices de l'Etat versées au titre des exonérations fiscales sont issues de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales »

Allocations	Estimation
Taxe professionnelle (notification en attente)	18 000 €
Taxe foncière	15 000 €
Taxe d'habitation	314 597 €

Le FCTVA sur le fonctionnement est évalué à 11,8 K€.

• **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** **437 470 €**

Les recettes des loyers sont estimées à 404 768 € et sont en baisse par rapport à 2018 (408 293 €) avec la fin de la location d'un logement, chemin des peupliers et la baisse attendue des locations de la maison des fêtes indisponibles pour travaux sur la fin de l'année.

Autres produits de gestion courante : 32 702 €.

- **Chapitre 76 : Produits financiers** **8 440 €**

Ce chapitre est en diminution par rapport au réalisé 2018 (9 212 €). Il correspond au remboursement des intérêts des emprunts globalisés eau et assainissement imputés en dépense au budget Ville.

Pour mémoire, le fonds de soutien pour les emprunts structurés avait fait l'objet d'un versement unique en 2016 (401 665 €) et n'enregistre donc plus de recettes.

- **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** **54 607 €**

Les produits de cession ne se prévoient pas en section de fonctionnement mais en investissement (au chapitre « 024 »), alors que leur réalisation comptable se fait bien au compte 775. Ceci explique pourquoi, sur ce chapitre, toute comparaison avec la prévision est inopportune.

Seules les recettes déjà acquises ou attendues de manière certaine sont inscrites.

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **160 618 €**

Les subventions d'investissement sont, conformément à la réglementation, reprises au résultat au prorata de la durée de l'investissement financé (10 618 €).

Ce chapitre enregistre également la prévision des travaux réalisés en régie pour 150 000 €.

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>13 358 000 €</b>
---	---------------------

## Les dépenses d'investissement

---

- **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves** **15 711 €**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a régularisé, auprès de toutes les communes, les indus de taxe d'aménagement (TAM) résultant d'annulation de permis de construire. Le montant du trop-versé pour la Ville de Redon s'élèverait à 15 705,92 €. Cet indu sera régularisé en 2019.

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés** **888 600 €**

Remboursements du capital des emprunts	887 600 €
Dépôts et cautionnement	1 000 €

- **Chapitres 20, 21, 23 et 204** **11 226 071 €**

- **Dépenses d'équipement (hors restes à réaliser)** **4 688 480 €**

→ Pour le détail des dépenses, il convient de se reporter à la synthèse des investissements.

- **Dépenses d'équipement - Reste à réaliser** **6 432 848,90 €**

→ Pour le détail, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

- **Avances et acomptes versés** **104 742,10 €**

- **Chapitres 27 : Autres créances** **192 000 €**

Il s'agit de l'avance à consentir au budget annexe « Photovoltaïque » pour les travaux de mise en place des panneaux photovoltaïques sur le centre technique municipal.

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **160 618 €**

Il s'agit ici des travaux en régie et des reprises au résultat des subventions inscrites en recette de fonctionnement.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** **420 000 €**

Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire neutralisée par une enveloppe identique en recettes pour intégrer les travaux en-cours lorsqu'ils sont terminés.

- **Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée** **62 000 €**

Il s'agit d'une enveloppe forfaitaire neutralisée par une enveloppe identique en recettes pour les ravalements de façades ou les travaux réalisés avec une injonction.

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>12 965 000 €</b>
--	---------------------

## Les recettes d'investissement

---

- **Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement** 1 090 086 €
- **Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté** 154 701,81 €

Il s'agit du résultat d'investissement positif de l'exercice 2018 qui se reporte en 2019.

- **Chapitre 024 : Produits des cessions d'immobilisations**

Dans un esprit de prudence et de sincérité comptable, ce chapitre n'intègre pas de prévision car il n'y a pas de cessions pour lesquelles un acte formalisé existe sur 2019.

Les futures cessions donneront lieu soit à une décision modificative, dans la mesure où elles compenseraient des projets complémentaires non intégrés au budget primitif, soit seront constatées en écart au compte administratif 2019.

- **Chapitre 10 : Dotations et fonds divers** 2 297 214 €

Les dotations n'ont pas toutes été notifiées et font donc l'objet de la prévision suivante :

Origine	Méthode	Prévision
Fonds de compensation de la TVA	Selon les investissements 2017	758 745,00
Taxe d'aménagement	Moyenne des 2 dernières années	115 174,24
Excédent de fonctionnement capitalisé	Délibération du compte administratif	1 423 294,76

- **Chapitre 13 : Subventions d'investissement** 4 243 287,74 €

- Restes à réaliser 2018 : 3 874 738,74 €

→ Pour le détail, il convient de se reporter à la liste des restes à réaliser.

- Nouvelles subventions d'investissement prévues :

Fonds de concours investissement 2019 - Redon Agglomération	174 000,00
Vitalisation centre-ville : acquisition d'un local pour une boutique à l'essai	75 312,00
Vitalisation centre-ville : première tranche schéma directeur vélo et cheminements doux	54 983,00
Vitalisation centre-ville : mise en place d'un schéma de signalétique et de jalonnement	14 254,00
Vitalisation centre-ville : aménagement de la place de la Duchesse Anne	37 500,00
DSIL : mail aménagé du quartier de Bellevue	12 500,00
	<b>368 549,00</b>

- **Chapitre 16 : Emprunts et dette** **3 900 000 €**

En plus des cautions reçues pour 1 000 €, il est inscrit un emprunt sur l'exercice afin de couvrir le besoin de financement des principaux investissements de l'exercice.

- **Chapitre 23 : Avances et acomptes reçus** **100 063,45 €**

- **Chapitre 27 : Prêts et immobilisations financières** **33 456 €**

Ce chapitre enregistre les remboursements des budgets annexes pour les emprunts globalisés, payés sur le budget de la Ville mais correspondant à des budgets annexes.

Créance sur le budget « Eau »	577,00
Créance sur le budget « Assainissement »	28 650,00
Créance sur le budget « Production d'énergie photovoltaïque »	4 229,00

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections** **664 191 €**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements, par ailleurs comptabilisées en dépenses de fonctionnement pour le même montant.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales** **420 000 €**

- **Chapitre 45 : Comptabilité distincte rattachée** **62 000 €**

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>12 965 000 €</b>
--	---------------------

## Les réserves

---

La totalité du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2018 a été affectée en investissement, sur l'exercice 2019, afin de financer les investissements 2019.

## Synthèse du budget

---

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	11 603 723	Recettes réelles	13 197 382
Dépenses d'ordre entre sections	664 191	Recettes d'ordre entre sections	160 618
Virement investissement	1 090 086		
	<b>13 358 000</b>		<b>13 358 000</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	12 384 382	Recettes réelles	10 790 723
Dépenses d'ordre entre sections	160 618	Recettes d'ordre entre sections	664 191
		Virement fonctionnement	1 090 086
Opérations patrimoniales	420 000	Opérations patrimoniales	420 000
	<b>12 965 000</b>		<b>12 965 000</b>

## La capacité d'autofinancement

---

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement 11 603 723 €	Recettes réelles de fonctionnement
<b>Autofinancement dégagé 1 593 659 €</b>	13 197 382 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles d'investissement 12 384 382 €	<b>Autofinancement dégagé 1 593 659 €</b>
	Recettes réelles d'investissement avant emprunt 6 890 723 €
	Emprunt 3 900 000 €